

LICENCES 2025/2026

GUIDE LICENCES



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

1 AVANT DE COMMENCER

- Dates importantes
- Les licences

2 DEMANDE DE LICENCE

- Prérequis
- Renouvellement
- Nouvelle demande
- Informations pratiques (Certificat médical ; Validation ; Qualification)
- Cas particuliers (Double licence ; Enfants parents séparés ; Transferts internationaux ; Mineurs étrangers)

3 CHANGEMENT DE CLUB

- Périodes
- Cachet mutation
- Informations pratiques

4 SOUS/SURCLASSEMENT

- Réalisation des dossiers
- Validation des dossiers

5 EDUCATEUR/TECHNIQUE

6 ASSURANCES

7 CONTACTS

AVANT DE COMMENCER

1

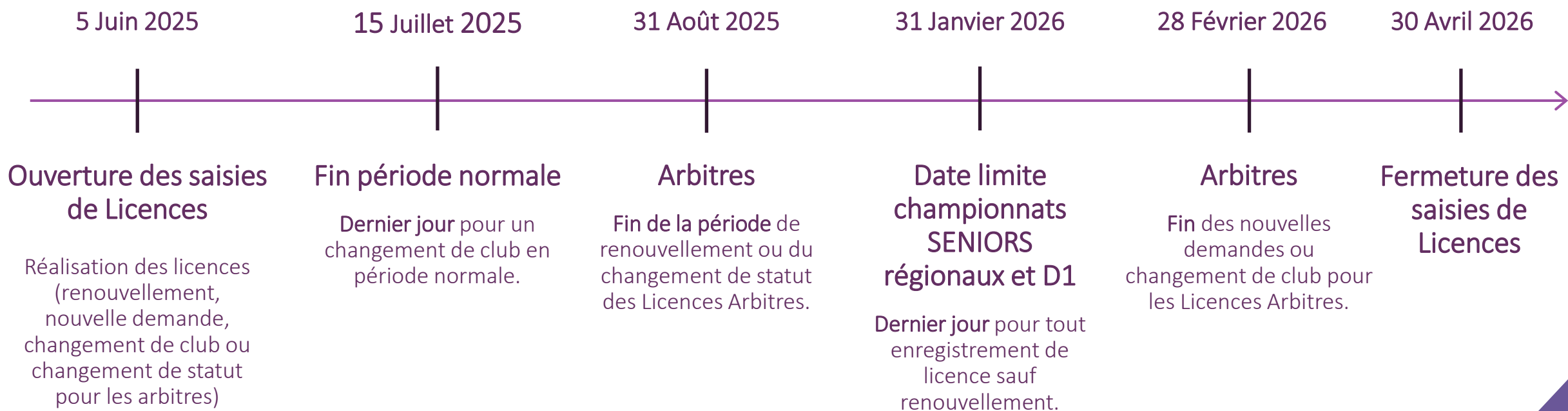


AVANT DE COMMENCER

Ce guide est un condensé des Règlements Généraux sur les licences joueurs, dirigeants, éducateurs, animateurs. Il ne répond pas à toutes les questions mais sera utile dans les formalités à accomplir dans les cas les plus courants.

Sauf en cas d'impossibilité technique constatée par la Ligue, l'intégralité des demandes de licence s'effectue par le biais du logiciel FOOTCLUBS en mode « dématérialisées ».

DATES IMPORTANTES



LES LICENCES

Il existe 3 types de demandes de licences :

☐ Renouvellement

☐ Nouvelle

☐ Changement de club

Il existe plusieurs licences :



PRATIQUES :

- Libre
- Foot entreprise
- Foot Loisir
- Futsal
- Futnet
- Foot Santé
- Beach Soccer (nouvelle licence 2025/2026)



ENCADREMENT :

- Educateur Fédéral
- Technique Régional
- Technique National



AUTRE :

- Arbitre
- Dirigeant
- Volontaire



Attention : certaines compétitions demandent des licences spécifiques, rappez-vous au règlement de la compétition concernée.

DEMANDE DE LICENCE

2



PRÉREQUIS

Afin d'accéder à la saisie des Licences sur FOOTCLUBS, voici les deux impératifs à valider : **1 et 2**
Le 3 permet de valider les licences enregistrées.

1

Valider le bureau du club
*(Président, Secrétaire,
Trésorier)*

2

**Doter les 3 membres d'une licence
(prioritairement dirigeant)**
*conformément au Statut des Dirigeants de
la LFNA (art. 3 des RG LFNA).*

3

**Être à jour de l'acompte
Licences 2025/2026**
*pour les clubs non-inscrits aux
prélèvements automatiques.*

RENOUVELLEMENT

Renouvellement : la personne souhaite conserver une licence de pratique identique dans le même club la saison suivante.

1. Sélectionner l'intégralité des licences en cochant la case à droite du mail sur FOOTCLUBS.
Attention : vérifier que les adresses mails sont celles des joueurs (non du club) et qu'elles sont actives.
2. Le licencié devra répondre au courriel envoyé par la FFF (vérifier les spams) et scanner, si besoin, le certificat médical.
3. Le club contrôle et valide les informations saisies par le licencié via l'onglet « Dématérialisées » sur FOOTCLUBS.
4. Le service licences de la LFNA contrôle les éléments envoyés par le club et valide la licence.

NOUVELLE DEMANDE

Est concerné :

- Le joueur n'ayant jamais eu de licence dans la pratique concernée
- Le joueur resté au moins une saison complète sans licence

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité en cours de validité (si 1^{ère} licence)
- Photo d'identité
- Certificat médical (avec cachet du médecin **visible**)

*Attention : Si le joueur vient de l'étranger et possédait une licence dans une Fédération étrangère, **vous devez renseigner cette information sur FOOTCLUBS lors de la saisie.***

Un Certificat International de Transfert sera demandé auprès de la FFF et de la Fédération quittée (document indispensable à partir de la catégorie U10).

Identité

Renseigner les coordonnées exactes du licencié :

- Nom : « nom de naissance » suivi du « nom d'usage »
- Prénom : un seul prénom SAUF si prénom composé mettre un espace entre les deux.
- Date de naissance
- Lieu de naissance : code postal obligatoire (DOM-TOM inclus) SAUF pays étranger (uniquement ville et pays)
- Email : du joueur majeur ou d'un représentant légal pour un joueur mineur.



INFORMATIONS PRATIQUES

Certificat médical

Licencié MINEUR (5-18 ans) :

- Réponse au questionnaire de santé.
OUI = Certificat médical à fournir.
- S'il devient **majeur**, en cours de saison, et enregistre une nouvelle licence = **Certificat médical à fournir**.

Licencié MAJEUR :

Certificat médical valable **2 saisons**, et obligatoire à partir de la 3^{ème} saison, à condition de :

- **Conserver sa qualité de licencié** d'une saison à l'autre
- Répondre au questionnaire de santé où **chaque réponse est négative**.

- Le certificat médical doit être **daté au plus tôt au 1^{er} avril 2025**.
- Le certificat médical doit indiquer les notions « **pratique du football en compétition** ».
- Toute demande de licence frauduleuse ou abusive est sanctionnable en application des RG de la F.F.F. (article 207).

INFORMATIONS PRATIQUES

Validation

Les pièces sont contrôlées par la Ligue qui en valide la conformité.

Une nouvelle pièce transmise dans les **4 jours** qui suivent le refus, la licence **conserve sa date d'enregistrement**. Au-delà, la date d'enregistrement sera la date d'ajout de la pièce.

Toute licence incomplète est **supprimée automatiquement** au-delà de 30 jours.

Exemple :

Si la date d'enregistrement de la licence complète est le lundi 1^{er} septembre, le joueur sera qualifié le samedi 6 septembre.

Si la date d'enregistrement de la licence complète est le mardi 2 septembre, le joueur sera qualifié le dimanche 7 septembre.

Attention : La date de validation est différente de la date d'enregistrement. Une licence complète validée par nos services le vendredi, dont la date d'enregistrement est le lundi, sera qualifiable le samedi.

Nous vous prions donc de limiter les appels demandant de valider vos licences en attente et de garder confiance en l'efficacité de nos services.

Qualification

Les licences dirigeants.es, ayant-droit et éducateurs n'ont pas de délai de qualification.

Les licences joueurs : **4 jours calendaires** (à compter du lendemain de la **date de la demande complète**).

CAS PARTICULIERS

Double Licence

Un licencié a la possibilité de détenir dans le même club ou dans deux clubs différents **deux licences joueurs de pratiques différentes au maximum** SAUF si elles ouvrent le droit à la participation à deux championnats nationaux différents (art. 64 des RG de la F.F.F.).

Si le licencié change de club concernant une pratique, il doit avant tout effectuer le processus de changement de club avant d'effectuer une demande de licence pour la nouvelle pratique.

Attention : Avant de réaliser toute demande de nouvelle licence dans une autre pratique, le renouvellement doit être réalisé en premier. Une fois validée, la seconde licence pourra être demandée et aura un cachet « Double Licence ».

CAS PARTICULIERS

Double Licence

Enfants de parents divorcés/séparés :

Un joueur **U5 à U11**, dont les parents sont séparés, peut prétendre à une double licence dans la **même pratique et dans deux clubs différents**.

Ces demandes sont **traitées par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations**. Les documents à fournir :

- Accord écrit des deux clubs
- Courrier des parents signés (commun ou non)

CAS PARTICULIERS

Transferts Internationaux

Si le joueur a été licencié dans un club à l'étranger **au cours des 3 dernières saisons**, il doit être saisi en changement de club international. Le nom du club et sa Fédération quittés doivent être renseignés lors de l'enregistrement de la licence. Le club doit s'assurer des informations fournies par le joueur.

Procédure :

➤ Cocher « *oui* » à la question « *le joueur provient-il de l'étranger ?* »

Un Certificat International de Transfert (CIT) est demandé auprès de la F.F.F. qu'après réception des pièces demandées. La licence est validée dès retour de la FFF sous un délai maximal de 7 jours. (art. 106 des RG de la F.F.F.)

CAS PARTICULIERS

Mineurs étrangers

Les demandes de licence pour des mineurs étrangers peuvent être compliquées et sont encadrées par un règlement strict de la F.F.F. et de la FIFA.

L'enregistrement de ces joueurs n'est accordé que dans 5 cas dérogatoires à prendre au sens strict et qui sont:

- Installation des parents dans le pays du nouveau club pour des raisons étrangères au football;
- Le joueur a plus de 16 ans et déménage au sein même du territoire de l'UE/EEE et le club propose un projet sportif et académique (clubs professionnels);
- Le joueur et le club se situent tout au plus à 50 km de leur frontière commune et la distance entre les deux est de 100 km
- Pour raison humanitaire(Asile / Réfugié / bénéficiaire de la Protection Subsidiaire ou Internationale / personne vulnérable)
- Lorsque le mineur participe à un échange scolaire organisé sous l'égide d'une structure officielle et pour une durée d'une saison tout au plus.

Chaque cas est détaillé ici.

CHANGEMENT DE CLUB

3



PÉRIODES

NORMALE

Du 1^{er} juin au 15 juillet 2025

- Le nouveau club effectue une demande dématérialisée en renseignant les informations du licencié.
- Après validation de la saisie complète, le club quitté reçoit une notification (*Footclubs : Licences – Notifications*) et dispose de 4 jours pour s'opposer au départ de son joueur. Les motifs d'opposition sont limités et fixés par la Ligue.
- La licence est délivrée avec le cachet **MUTATION** qui restera apposé sur la licence pour une durée d'une année civile.

HORS-PÉRIODE

Du 16 juillet 2025 au 31 janvier 2026

Du 1^{er} février 2026 au 30 avril 2026 (sous conditions et avec restrictions).

L'accord du club quitté est obligatoire pour tout changement de club en dehors de la période normale.

- Le nouveau club effectue une demande de licence dématérialisée dans Footclubs.
- Le club quitté donne son accord par le menu « dématérialisées » (cliquer sur la cloche en haut à droite pour afficher l'ensemble des demandes de mutations en cours).
- Le nouveau club peut finaliser la saisie de la demande et transmettre les pièces demandées.
- La licence est délivrée avec le cachet **MUTATION HORS PERIODE** qui restera apposé sur la licence pour une durée d'une saison sportive et basculera au 1^{er} juillet 2026 « mutation » jusqu'à date d'échéance annuelle.

CACHET MUTATION

PRINCIPE

Article 115 des RG de la F.F.F. :

Un cachet **MUTATION** est apposé sur la licence **pour une période d'un an révolu** à compter de la date d'enregistrement de la licence.

- 1^{er} juin au 15 juillet 2025 : MUTATION
- 16 juillet 2025 au 31 janvier 2026 : MUTATION HORS PÉRIODE
- 1^{er} février au 30 avril 2026 : MUTATION HORS PÉRIODE + RESTRICTION DE PARTICIPATION pour un joueur **SENIOR** ou **SURCLASSEMENT INTERDIT** pour un joueur **U6 à U19** (art. 152 des RG FFF et 26.B des RG LFNA).

DISPENSE

Article 117 des RG de la F.F.F. :

- 117.B – club quitté dans l'incapacité de proposer une pratique de compétition dans la catégorie d'âge du licencié. **Obtention automatique du cachet si demande postérieure à l'inactivité de l'effectif du club quitté.**
- 117.D – avec accord du club quitté (hors-période) et avec le formulaire 117.D en période normale.

Attention : la dispense de cachet mutation n'entraîne pas une exonération des frais de changement de club SAUF cas mentionnés à l'article 90 des RG de la FFF.

INFORMATIONS PRATIQUES

U6 à U11

La demande de changement de club pour les joueurs des catégories jeunes dans Footclubs génère une notification électronique au club quitté, l'informant de ce départ.

Le club quitté **peut s'opposer au départ** d'un de ses joueurs dans un délai de **4 jours** à compter de la date à laquelle la demande a été saisie. Une opposition doit toujours être motivée.

En cas de changement de club, la licence est systématiquement délivrée **dispensée du cachet mutation.**

Nombre maximum de mutés

- U19 – Seniors, Football à 11 : 6 (dont 2 hors période)
- U12 – U18 : 4 (dont 1 hors période)
- Toutes catégories de Football réduit à partir de U19 : 4 (dont 2 hors période)

Sauf exception prévue par les RG, des droits de changement de club seront facturés au club demandeur pour les changements de club à partir de la catégorie U12.

Attention : Le nombre de mutés peut être réduit à la suite d'une décision de l'Instance (exemple : Statut de l'Arbitrage).

SOUS-CLASSEMENT/ SUR-CLASSEMENT

4



RÉALISATION DES DOSSIERS

Toute demande doit être adressée par courrier à la Commission Régionale Médicale au siège de Puymoyen au plus tard le 30 avril 2026. Le sous ou surclassement est accordé uniquement pour la saison en cours. La licence doit être réalisée et validée avant la transmission du dossier.

❖ Sous-classement

Les joueurs des catégories jeunes atteintes d'une **pathologie** ne leur permettant pas d'évoluer normalement dans les compétitions de leur catégorie d'âge peuvent être autorisés à évoluer dans une compétition d'une catégorie d'âge inférieure à celle figurant sur leur licence.

Cette demande (*dossier de deux pages*) doit **obligatoirement être accompagnée de l'avis du médecin spécialiste** (pédiatre, généticien, endocrinologue, etc..), justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de jouer dans les compétitions de sa catégorie d'âge.

❖ Surclassement

Les joueurs des catégories U17, U17F (nés en 2009) et U16F (nées en 2010) qui souhaitent évoluer en Seniors, une demande (*dossier de quatre pages + électrocardiogramme et interprétation de celui-ci*) doit obligatoirement être complétée. L'ensemble des lignes de la fiche médicale (page 4) doivent être remplies.

VALIDATION DES DOSSIERS

❖ Sous-classement

Ce dossier est réceptionné par la Ligue qui vérifie la complétude du dossier. Le dossier complet est transmis à la FFF qui traite ces demandes.

La ligue vous informera si le dossier est considéré incomplet.

❖ Surclassement

Ce dossier est réceptionné par la Ligue qui vérifie la complétude du dossier. Le dossier complet est transmis à la Commission Régionale Médicale qui traite ces demandes.

La ligue vous informera si le dossier est considéré incomplet.

Attention : Une fois le dossier validé par la Commission compétente, le cachet est apposé sur la licence. Vous ne serez pas notifiés par mail.

Vous pouvez voir le cachet depuis votre espace FOOTCLUBS : Licences – Liste – Rechercher le licencié – mettre le curseur de la souris sur le chiffre qui s’affiche dans la colonne « CACHET ».

ANIMATEUR/ÉDUCATEUR/ TECHNIQUE

5



ÉDUCATEUR/TECHNIQUE

Les demandes de **renouvellement des licences** Technique Régionale, Technique Nationale, Éducateur Fédéral, se font dans le menu Éducateurs – Renouvellement.

S'il y a un **changement de statut** (Animateur à Éducateur, Éducateur à Technique, etc...) une nouvelle demande doit être effectuée.

Saisie de la licence, préciser :

- Catégorie d'encadrement
- Niveau
- Fonction de l'éducateur

Attention : éducateur à finalité professionnelle (BMF/BEF), doit être désigné pour une équipe en particulier. Vous pouvez vérifier que toutes les informations sont conformes dans FOOTCLUBS : Organisation – Éducateurs du club.

Licence Technique :

- L'éducateur est **salarié** : le **contrat de travail** doit être fourni en intégralité et la carte professionnelle recto/verso (lien : Accueil - Portail de déclaration des éducateurs sportifs).
- L'éducateur **change d'équipe ou devient bénévole ou salarié** : rédiger et transmettre à la Ligue un **avenant de modification**.
- L'éducateur **change de club** : rédiger et transmettre à la Ligue un **avenant de résiliation**.

Les licences Technique Nationale sont exclusivement gérées par la FFF.

ASSURANCE

6



ASSURANCE

La Ligue est assurée auprès de la MMA.

Tous les documents utiles sont disponibles sur le site de la Ligue dans la rubrique Documents – Documents Généraux – Assurances :

- [Déclaration de sinistre](#)
- [Résumé des garanties](#)
- [Notice de garantie Responsabilité Civile et Individuelle Accident](#)
- [Notice Assistance Voyages](#)

Pour tout renseignement, contactez STRADA ASSURANCES : 02.43.14.53.70 ou strada@mma.fr

Les déclarations du sinistre doivent être envoyées à prevoyance-logistique@groupe-mma.fr.

Le numéro de contrat d'assurance : n°149 439 188

Le code produit assistance : n°100.538

Attention : il n'y a plus d'interlocuteur dédié aux assurances au sein de la Ligue.

CONTACTS

BAPTISTA Anne-Sophie

Responsable Service
Licences

asbaptista@lfna.fff.fr

05.45.61.83.95

VALLET Vincent

Directeur Général Adjoint

vvallet@lfna.fff.fr

06.58.31.38.47



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

**LIGUE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE**

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 18h

05.45.61.83.90 (Puymoyen)

Pour toute question relative à
des problèmes purement
informatique (*Footclubs, erreur
affichage, mail, etc...*)



Support Informatique

support-informatique@lfna.fff.fr

*Indiquer dans votre courriel :
Code d'affiliation club
Numéro de téléphone pour vous joindre*